

TOURS TRAHIT SAINT MARTIN

Les valeurs du partage, oui... mais pas avec les plus démunis !

Lors de la rénovation de la statue de Saint-Martin, le célèbre évêque de Tours qui coupa son manteau en deux pour protéger du froid un pauvre homme transi, le nouveau maire de Tours Serge Babary se fit le chantre des "valeurs du partage" qui seraient aussi les siennes, et celles de la ville. Et avec qui partager ? Vers qui diriger la solidarité collective ? Vers celles et ceux qui en ont le plus besoin, direz-vous. Les plus démunis, les plus pauvres, les plus précaires, les plus fragiles... Cette évidence n'est pas celle de la municipalité de Tours, qui vient de prendre une série de dispositions restrictives en matière d'aides du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour les personnes et les familles.

> Suppression des aides, notamment alimentaires, aux personnes étrangères " en situation irrégulière ", et à leurs enfants. Dès la rentrée scolaire prochaine 1400 enfants de Tours ne bénéficieront plus de la gratuité de la cantine. Deux conséquences majeures de cette décision : l'existence du restaurant Voltaire et la Halte de Jour, qui fonctionnaient grâce à ces aides, est très fragilisée.

> Pour toutes les autres catégories de personnes fragiles et démunies, le CCAS fixe un plafond annuel d'aides à ne pas dépasser, même si la situation de détresse est avérée.

> Modification du mode de calcul des besoins vitaux et du "reste à vivre" surévaluant les ressources réelles des personnes aidées, et diminuant d'autant le montant des aides. Toute personne dont le "reste à vivre" était inférieur au RSA pouvait obtenir une aide. Ce ne sera plus le cas, il faudra prouver que l'on a moins de 6 euros par jour - soit 180 euros mensuels.

> Obligation de prouver au moins 3 mois de résidence à Tours pour bénéficier des aides et de la domiciliation postale par le CCAS. Et seuls seront traités les courriers concernant l'Aide Médicale d'État et les demandes d'Aide Juridictionnelle.

> Suppression de la subvention municipale à l'Association Chrétiens-Migrants, une subvention infiniment modeste au regard des capacités de la municipalité, mais qui était indispensable à cette Association composée entièrement de bénévoles et première instance d'accueil pour les migrants primo-arrivants et les demandeurs d'asile. Il n'est pas admissible que ce soient des associations sans moyens qui doivent payer des chambres d'hôtel pour mettre à l'abri celles et ceux que pourtant la loi de l'État oblige à protéger, à abriter et à héberger.

Résultat de cette politique restrictive, discriminatoire et injuste : de moins en moins de solidarité, de plus en plus de pauvreté, de détresse et d'exclusion. Ces coupes drastiques s'ajoutent aux défaillances de l'État dans l'hébergement des demandeurs d'asile obligés de faire appel au 115 qui, faute d'ouverture de places, se dit "saturé", et laisse à la rue plusieurs dizaines de personnes chaque soir, femmes, enfants, malades et handicapés compris.

Nous invitons toutes celles et ceux que révolte cette guerre aux pauvres menée systématiquement et conjointement par la municipalité de Tours et par l'État à rejoindre notre

Rassemblement devant l'Hôtel de Ville à 18h
mardi 26 mai jour du Conseil Municipal

Morts en Méditerranée : le déshonneur du Conseil européen

En ce mauvais jour du 23 avril 2015, le Conseil européen qui devait enfin "agir" sur une situation "dramatique" en Méditerranée, s'est contenté de tenter de mettre l'Union européenne et ses États membres à l'abri des migrants en renforçant la protection de ses frontières.

A ces milliers d'êtres humains, femmes, hommes et enfants qui risquent la mort, et souvent la traversée, en tentant de rejoindre des lieux pour se reconstruire et vivre, les chefs de gouvernement européens, réunis à grand bruit, n'ont eu qu'un seul message à leur envoyer : "Sécurité !". Ils n'ont pas cherché à sortir d'une concurrence entre les États membres, essayant chacun de prendre le moins possible des migrants après avoir rejeté tous les autres. Quant au mot "accueil", il ne fait pas partie du vocabulaire des chefs de gouvernement. Lutte contre l'émigration avec l'appui des pays

tiers, reconduite à la frontière, refoulement, rétention dans les centres spécialisés, pénalisation de l'entrée... Voilà ce que vont connaître les survivants quand elles et ils auront fini de compter leurs morts. Le Conseil européen en prenant ces mesures honteuses considère que sa responsabilité n'est pas engagée. Il ajoute ainsi aux morts son propre déshonneur.

Les associations et organisations qui à travers l'Europe défendent les droits de toute personne à vivre quelque part en sûreté, ne peuvent l'accepter et décideront dans les semaines à venir des moyens pour s'opposer à cette politique mortifère.

Signataires : LDH, FASTI, GISTI, IDHC, FEANTSA, LDH, Syndicat de la Magistrature, Emmaüs, Migreurop, Organisation pour une citoyenneté universelle, La Cimade, FIDH, ...

lundi 27 avril 2015

Bruxelles 2015 - Evian 1938 : de sinistres résonances

Bruxelles, avril 2015

Un sommet européen extraordinaire est consacré aux "pressions migratoires en Méditerranée". Après avoir observé une minute de silence en hommage aux victimes des naufrages qui, en quelques jours, ont provoqué la mort de plus de 1000 personnes en quête de protection en Europe, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne décident... de ne rien faire pour mettre fin à cette hécatombe. Pire : en renforçant les moyens de l'agence Frontex - dont la mission est de surveiller les frontières et de dissuader l'immigration irrégulière, pas de faire du sauvetage - et en annonçant qu'ils vont s'attaquer à la principale "source" du problème - l'incontrôlable Libye - pour bloquer les tentatives de départ, les 28 États membres de l'UE ont choisi de rendre encore plus difficile la traversée, de renchérir le prix du passage et de renvoyer des réfugiés dans les mains de leurs persécuteurs. Et ce, malgré les exhortations venant de toutes parts, notamment du Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés qui les invite depuis quatre ans à faire preuve de solidarité en accueillant des réfugiés. Le sommet se conclut sans aucun engagement ferme d'accueil des exilés dans les pays européens.

Evian, juillet 1938

L'adoption des lois raciales de Nuremberg en 1935 puis l'annexion de l'Autriche par Hitler précipitent plusieurs centaines de milliers de juifs dans les ambassades pour y demander des visas d'émigration. En vain... malgré les alertes du Haut-Commissaire pour les réfugiés (l'ancêtre du HCR d'aujourd'hui). A l'initiative de Roosevelt, désireux d'éviter un afflux massif de réfugiés aux États Unis, une conférence internationale réunit au mois de juillet 1938 les représentants de 31

pays à Evian pour discuter de l'installation dans des pays d'accueil des personnes persécutées en raison de leur race ou de leur religion. Après avoir évoqué avec beaucoup d'émotion le problème des réfugiés, les délégations abordent la question de leur éventuelle répartition dans leurs pays respectifs. À l'issue de neuf jours de discussion, il apparaît que les États ne sont pas prêts à leur ouvrir leurs portes. L'Angleterre n'a accepté de participer à la conférence qu'à la condition que n'y soit pas évoquée la possibilité d'émigrer en Palestine, alors sous mandat britannique. Les États Unis n'augmenteront pas leurs quotas annuel d'immigrants - une trentaine de milliers toutes nationalités confondues. Quelques pays d'Amérique du Sud consentent à accepter des travailleurs agricoles. L'Australie, qui ne connaît pas de "problème racial réel" chez elle, juge inutile "d'en créer un" en accueillant des juifs (sic). La France n'en prendra pas : elle en est, selon le chef de sa délégation, "au point de saturation qui ne permet plus d'accueillir de nouveaux réfugiés sans une rupture d'équilibre de son corps social".

Dans la résolution finale de la conférence d'Evian, où les termes "réfugiés politiques" ont été remplacés par "immigrants involontaires" pour éviter de froisser le troisième Reich, aucun engagement n'est pris. Les centaines de milliers de juifs traqués par la violence nazie en Allemagne et en Autriche devront se contenter de l'annonce de la création d'un comité intergouvernemental "chargé d'entreprendre des négociations en vue d'améliorer l'état des choses actuel et de substituer à un exode une émigration ordonnée, en rapport avec les pays d'asile et d'établissement".

Décidément l'histoire bégaie.

L'Union européenne face aux migrations : l'instant de vérité

Sinistre anniversaire... Alors que l'Europe s'apprête à célébrer les 30 ans de l'accord de Schengen, les drames de l'immigration en Méditerranée sonnent comme un terrible revers. L'Espagne, Malte, puis la Grèce et l'Italie sont confrontées à ces arrivées irrégulières depuis une décennie. L'intensité de ces franchissements et de ces naufrages est inégalée en ce début de printemps 2015. Cette situation n'a pourtant rien de surprenant. En effet, plus de 50 millions de personnes, dont 13 millions de réfugiés, sont en situation de déplacement forcé. Les 4/5 se trouvent dans les pays en développement. Ces populations n'ont jamais été aussi nombreuses depuis la Seconde Guerre mondiale. Près de nos frontières, le conflit syrien, la "grande tragédie de ce siècle" selon le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a propulsé plus de 3 millions d'hommes, de femmes et d'enfants hors des frontières du pays. Si l'on ajoute à cela la déliquescence de la Libye, alors ce drame n'était décidément pas imprévisible.

La fatigue européenne

Ce ne sont pas 278 000 franchissements irréguliers en 2014 qui ont provoqué une crise dans un territoire de 500 millions d'habitants, le plus prospère et le plus stable de la planète. De même, les 625 000 demandes d'asile déposées

l'année dernière n'ont pas déstabilisé fondamentalement les systèmes d'asile, en tout cas pas ceux des deux principaux pays d'accueil, l'Allemagne et la Suède, qui ont géré, tant bien que mal, ces nouvelles arrivées. La crise vient de l'incapacité des Européens à adopter une approche commune, globale et cohérente dans un espace sans frontières intérieures. La communautarisation des politiques d'asile et d'immigration par le traité d'Amsterdam de 1997 et le programme de Tampere de 1999 a donné de maigres résultats. Ces dernières années, nous avons observé une réticence croissante des États membres à transférer au niveau européen le traitement de sujets qui font l'objet de débats avant tout nationaux au sein d'opinions publiques principalement nationales. Par exemple, il a fallu cinq ans de négociations pour adopter en 2013 une révision a minima de la législation sur l'asile dont la transposition en cours en France s'avère complexe. Il s'en suit une fatigue de la méthode communautaire et une interrogation sur son

efficacité que les récents naufrages éclairent d'une lumière implacable.

Répondre à l'urgence, préparer l'avenir "Nous n'avons plus d'alibi. L'Union européenne n'a plus d'alibi, les États membres n'ont plus d'alibi." La déclaration de Federica Mogherini peut paraître comme un aveu de culpabilité collective. Elle est surtout un appel à la responsabilité. Les institutions européennes se préparent, dans le cadre de leurs attributions, à faire de nouvelles propositions. Mais une grande partie des compétences et des moyens demeure aux mains des États membres qui doivent jouer le jeu européen et l'assumer auprès de leurs opinions publiques. Ainsi, à quoi bon négocier des partenariats pour la mobilité avec les pays d'origine et de transit, partenariats qui reposent sur une facilitation des opportunités de mobilités contre une meilleure gestion des flux migratoires, si les États membres ne délivrent pas de visas? Le problème n'est pas institutionnel ; il relève de la volonté politique. Et les alternatives sont limitées. L'Europe doit répondre à l'urgence, en particulier humanitaire. S'il existe un accord sur la lutte contre les réseaux de passeurs, le périmètre des opérations maritimes ne fait pas encore l'unanimité. De même, les propositions d'examen conjoint des demandes d'asile, de relocalisation et de réinstallation des réfugiés ainsi que les programmes de retour sont juridiquement et techniquement plus complexes. L'émotion suscitée par les drames de la Méditerranée pourra-t-elle enfin faire bouger quelques postures? Car, après l'émotion, il faudra réfléchir, adopter et mettre en œuvre des réformes. La coopération avec les pays tiers, la mise en place de voies d'accès légales pour les réfugiés, une juste répartition des réfugiés au sein de l'UE sont autant de pistes à suivre mais qui, même prises ensemble, n'auront certainement aucun impact immédiat sur les flux irréguliers. Le temps politique actuel réclame des résultats rapides. Or, préparer l'avenir de l'asile et de l'immigration doit s'appuyer sur une vision de long terme, qui articule pragmatisme et valeurs. Cette vision devra inévitablement poser les questions de la place de l'étranger dans nos sociétés et de la place de l'Europe dans le monde.

Ouvrons les frontières ! Solidarité internationale !

Les images écoeurantes de policiers extirpant des migrants de camions stationnés en attente d'embarquement au port de Calais, les faisant basculer derrière une glissière d'autoroute en les rouant de coups, ont abondamment circulé. Sur les réseaux sociaux, un montage, mêlant ces images à des extraits du discours prononcé le 4 mai dernier par Cazeneuve, en dit long : "*notre action porte ses fruits*" déclarait le ministre, se référant, comme le font depuis des lustres tous nos gestionnaires à une politique menée avec "*humanité, cohérence et réalisme*", ajoutant benoîtement : "*trop de migrants qui pourraient bénéficier de l'asile hésitent encore*" (!). De telles scènes les y inclinent-ils vraiment? Ou ont-ils simplement conscience de l'implacable réalité de la politique d'asile française?

Les quotas, une vieille lune

Selon les données du portail des plus officiels Toute l'Europe : "Des quatre pays d'Europe ayant reçu le plus grand nombre de demandes d'asile en 2014, la France est celui y accédant le moins avec 21,72% de réponses positives. En comparaison, l'Allemagne a rendu 41,72% de réponses positives en 2014, l'Italie 58,52% de réponses positives et la Suède 76,82% de réponses positives", et ceci alors même que l'Allemagne recevait plus de 200 000 demandes (et la France trois fois moins). C'est dans ce contexte que la Commission européenne affiche une fois de plus une volonté d'harmonisation des États membres. Dans ce but, Jean-Claude Juncker sort de son chapeau une vieille lune : le coup des quotas. Le plan d'action de la commission doit être présenté au sommet de Bruxelles du 30 juin. D'ores et déjà, on sait que, face à un David Cameron qui, fort de ses succès électoraux et assez logiquement soutenu par le hongrois fascisant Viktor Orbán, exige le renvoi pur et simple des migrantEs qui tentent de gagner l'UE en traversant la Méditerranée, l'Allemagne, la France et l'Italie pourront faire figure de "gentils"...

Mettre fin au contrôle migratoire

Cette approche par les quotas ou toute autre logique avoisinante appelle de nombreuses remarques. En premier lieu, elle passe par la fusion des politiques d'asile et d'immigration : une imposture! La question de l'asile ne se pose en effet pas dans les mêmes termes que celle de la libre circulation et d'implantation : le droit d'asile, régi par le Convention de Genève, répond à des critères juridiques précis, dans le seul souci d'assurer la protection des populations. L'asile est accordé individuellement à une personne persécutée ou en dan-

ger, en fonction de sa situation. En ce sens, toute approche quantitative de ce droit, qui prétendrait connaître à l'avance le nombre de réfugiés à se distribuer, en est la négation même. Accessoirement, on observera que l'annonce d'une répartition de 20 000 migrantEs est ridicule au regard des urgences... Dans ces conditions, il est clair que ce plan d'action de la commission ne changera rien. Et c'est là que politique d'immigration et politique d'asile finissent de fait par se rejoindre : tant qu'elles seront conduites sous le signe du contrôle, des hommes, des femmes et des enfants, tenteront de passer outre... au péril de leur vie! Au prix de centaines, de milliers de mortEs. À telle enseigne que les dispositifs de surveillance, dont l'effet direct est de contraindre les passeurs à employer des voies et moyens toujours plus dangereux, sont désormais accompagnés, à grand renfort de publicité, de dispositifs de secours en mer aux moyens renforcés. Un véritable aveu d'échec anticipé en matière de "maîtrise".

Liberté de circulation et d'installation

Tout cela paraîtrait juste inconséquent si l'on ne voyait l'impasse où se fourvoient les États-nations en posant l'immigration comme problème (et surtout pas les émigrations forcées, qui les confronteraient à leurs propres responsabilités coloniales). Or cette pétition de principe, quelles qu'en soient les racines (volonté de contrôle de la population, intérêts économiques bien et mal compris, politique de la race, plus ou moins consciente, mais aux relents toujours nauséabonds...) s'auto-entretient : elle finit par créer le problème, alimentant les peurs ou les réticences de ceux et de celles que les politiques d'austérité contribuent à persuader qu'on ne peut décidément pas "accueillir toute la misère du monde"... La révolution doit être aussi copernicienne : en opposant le principe de la libre circulation et installation, en faisant bien sûr porter le coût de sa régulation aux plus riches des pays d'accueil (il ne saurait être question d'en développer une conception ultra-libérale), en soumettant cette régulation à une instance internationale réellement démocratique, on changerait la donne. La question est d'ailleurs loin de n'être qu'européenne : le drame des réfugiés sud-asiatiques en perdition, pour l'essentiel victimes d'islamophobie made in Myanmar (Birmanie) témoigne, parmi d'autres, de la mondialisation de la fabrique de mort.

Et si pour faire naître un nouvel ordre mondial, les prolétaires de tous les pays s'unissaient?

François Brun, L'Anticapitaliste - 20 mai 2015

contact : cercledele silence-tours@orange.fr

Le cercle de silence de Tours se réunit chaque mois à l'appel de Chrétiens-Migrants, LDH 37, RESF 37, Pastorale des Migrants, CCFD-Terre Solidaire, Rencontre Entraide Protestante, ACAT, CIMADE, EELV Touraine, NPA, ATTAC, Amnesty International 37, Collectif Palestine 37, et des individus en lutte...

Prochain Cercle de silence : mardi 30 juin 2015